

**VILLE DE MÉTIS-SUR-MER
PROVINCE DE QUÉBEC**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
TENUE LE 22 juin 2021**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Métis-sur-Mer tenue le lundi 22 juin 2021 en présence au bureau municipal, à 19 h 30.

Les personnes présentes sont Mesdames les Conseillères Martine Bouchard et Rita D. Turriff et Messieurs les Conseillers Simon Brochu, Luc Hamelin, Christopher Astle et Raynald Banville formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Carolle-Anne Dubé.

Et est aussi présente : Mme Claire Robichaud, assistante-secrétaire, trésorière.

1. Ouverture de l'assemblée.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
RÉSOLUTION #21-06-89

Il est proposé par Mme la Conseillère Martine Bouchard et résolu à l'unanimité que l'assemblée du Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer soit ouverte à 19 h 30

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

RÉSOLUTION #21-06-90
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par M. le conseiller Simon Brochu et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant pour la séance :

1. Ouverture et présences.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Engagement de madame Claire Robichaud, directrice générale adjointe, trésorière adjointe et greffière adjointe.
4. Engagement d'un directeur (trice) général (e), trésorier (ère) et greffier (ère)
5. Période de questions.
6. Levée de l'assemblée.

3. RÉSOLUTION #21-06-91
ENGAGEMENT DE MADAME CLAIRE ROBICHAUD, DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE, TRÉSORIÈRE ADJOINTE ET GREFFIÈRE ADJOINTE

ATTENDU QUE M. Stéphane Marcheterre actuellement Directeur général, trésorier et greffier de la ville de Métis-sur-Mer doit s'absenter pendant une durée indéterminée pour des motifs de santé;

ATTENDU QUE certains actes doivent absolument être accomplis par une direction générale afin de continuer à se conformer à toutes les exigences légales;

ATTENDU QUE le remplacement temporaire à la direction générale ne peut se faire aussi rapidement que désiré;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Mme la Conseillère Rita D Turriff , appuyée par Mme la Conseillère Martine Bouchard ,il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer nomme temporairement Mme Claire Robichaud en tant que directrice adjointe, trésorière adjointe et trésorière adjointe à agir en tant que tel et cela à partir du 22 juin 2021.

POUR CES MOTIFS, il est aussi donné à madame Claire Robichaud, l'autorisation de signature pour tous les documents de la municipalité, incluant ceux de la caisse Desjardins de Mont-Joli – Est de la Mitis, du MAMAH, de la Société d'assurance automobile du Québec et de tout autre organisme transigeant avec la Ville de Métis-sur-Mer.

POUR CES MÊMES MOTIFS, il est autorisé que la mairesse, madame Carolle-anne Dubé, signe les différents documents de la caisse Desjardins de Mont-Joli – Est de la Mitis, du Registraire des entreprises ainsi que pour tout autre organisme nécessitant la signature de la mairesse élue, afin que madame Claire Robichaud puisse exercer ses pleines fonctions.

4. RÉSOLUTION #21-06-92

ENGAGEMENT D'UN DIRECTEUR(TRICE) GÉNÉRAL(E), TRÉSORIER(ÈRE) ET GREFFIER(ÈRE) CONTRACTUEL

ATTENDU QUE madame Claire Robichaud ne peut exercer son rôle de directrice adjointe, trésorière adjointe et trésorière adjointe sur le long terme;

ATTENDU QUE le poste de directeur (trice) général (e) demande un haut niveau de connaissance en gestion municipale;

ATTENDU QUE le besoin de main-d'œuvre spécialisée était déjà présent à la ville avant l'arrêt de notre directeur général;

ATTENDU QUE le retour de M. Stéphane Marcheterre ne peut être déterminé;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de M. le Conseiller Raynald Banville , appuyée par Mme la Conseillère Martine Bouchard , il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer affiche le plus rapidement possible un poste de directeur (trice) général (e), trésorier (ère) et greffier (ère) contractuel d'une durée de 6 mois avec possibilité de prolongement.

POUR CES MÊMES MOTIFS, il est donné à la ville de Métis-sur-Mer de faire des démarches afin de trouver cette ressource ainsi qu'une ressource qui pourrait aider et former selon les besoins notre nouvelle personne contractuelle et ce, à court terme.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS.

Aucune question écrite reçue des citoyens par courriel, par la poste ou au bureau

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION #21-06-93
LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Conseiller Christopher Astle propose que la présente séance soit levée à 19h40.

Carolle-Anne Dubé, Mairesse

Claire Robichaud,
Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorier adjointe